

Séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Frontière tenue jeudi, le 11 octobre 2018 à 19h00 à la salle habituelle des séances du conseil.

Ladite séance a été dûment convoquée par écrit auprès de tous les membres du conseil par une lettre datée du 9 octobre 2018.

PRÉSENCES : Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

### **Ouverture de la séance**

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

### **2- Adoption de l'ordre du jour # 1810141**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais,

APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que lu :

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Appel d'offres pour l'aménagement paysager pour le projet de Réaménagement du parc municipal
- 4- Soumission pour l'électricité pour le projet de Réaménagement du parc municipal
- 5- Nouveaux tarifs du camping municipal des terrains saisonniers pour l'année 2019
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance

### **3- Appel d'offres pour l'aménagement paysager pour le projet de Réaménagement du parc municipal #1810142**

Étant donné que des appels d'offres sur invitation ont été envoyés à des entreprises pour l'aménagement paysager dans le cadre du projet de Réaménagement du parc municipal ;

Étant donné que la municipalité a reçu une soumission de Les Embellissements Langevin au montant de 90 000,00 \$ avant taxes pour les travaux tels que l'excavation et le nivelage du terrain, la réalisation des sentiers, le gazonnement du terrain, la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces, bordure, pavé Arbel et autres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette,

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

**Que** la municipalité accepte la soumission de Les Embellissements Langevin au montant de 90 000,00 \$ plus taxes pour l'aménagement paysager dans le cadre du projet de Réaménagement du parc municipal et que Monsieur Alain Robert et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Gautreau soient autorisés à signer le contrat entre la Municipalité et Les Embellissements Langevin.

### **4- Soumission pour l'électricité pour le projet de Réaménagement du parc municipal #1810143**

Étant donné que des travaux d'électricité sont prévus pour l'éclairage dans le cadre du projet de Réaménagement du parc municipal ;

Étant donné que la municipalité a reçu une soumission de Cytech Corbin inc. au montant de 12 730,00 \$ avant taxes pour les travaux tels qu'une nouvelle entrée électrique de 200A au bâtiment des loisirs, une nouvelle dérivation souterraine 100A jusqu'à la cabane de la patinoire, l'installation d'un panneau étanche 100A et du contrôle d'éclairage dans la cabane de la patinoire, des conduits souterrains et filage pour les futurs bollards et lampadaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais,

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

**Que** la municipalité accepte la soumission de Cytech Corbin inc. au montant de 12 730,00 \$ plus taxes pour les travaux d'électricité dans le cadre du projet de Réaménagement du parc municipal.

**5- Nouveaux tarifs du camping municipal des terrains saisonniers pour l'année 2019 #1810144**

Étant donné que la municipalité a reçu une pétition avec les signatures de 47 saisonniers et qu'ils ont demandé à la municipalité lors de la réunion du camping avec le conseil du 23 septembre dernier de réviser l'augmentation des tarifs pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais,  
APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers

Que les nouveaux tarifs 2019 pour les terrains saisonniers du camping municipal sont 705 \$ avants taxes pour les terrains de 2 services et 815 \$ plus taxes pour les terrains de 3 services.

**6 - Période de questions**

Aucune question

**7- Levée de la séance #1810145**

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,  
APPUYÉ PAR Pierre-Paul Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 19h11.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toute les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Alain Robert, maire

---

Nicole Gautreau, directrice générale